

2 Votations fédérales

La Suisse et le mariage pour tous se sont dit oui

AMOUR Le peuple a tranché, les couples de même sexe pourront bientôt se marier en Suisse. Un «pas historique» salué par les milieux LGBT

BORIS BUSSLINGER, BERNE
@BorisBusslinger

Et ils se sont dit oui. A 64,1% des votants, la Suisse a décidé ce dimanche d'ouvrir l'institution du mariage aux couples de même sexe. Tous les cantons ont soutenu le changement de loi, sans Röstigraben ni fossé ville-campagne.

«Enfin!» s'écrie une militante aux joues arc-en-ciel depuis le stamm des partisans du nouveau projet de loi. Réunis sous une pluie de ballons multicolores à la Grosse Schanze à Berne, les vainqueurs du jour ont sabré le champagne dès midi. Au bénéfice du certificat covid, obligatoire pour pénétrer dans la salle, la foule démasquée affiche un large sourire. Certains festoieront jusqu'au bout de la nuit.

Combat

«La Suisse rattrape son retard, estime Olga Baranova, directrice de campagne des partisans du mariage pour tous. On l'a vu dans les autres pays, cette décision permettra de faire baisser les discriminations envers les couples de même sexe, ce qui est une excellente nouvelle.» La Genevoise parle cependant d'une «victoire d'étape» sur un chemin encore sinueux: «le combat contre l'homophobie continue.»

A ce sujet le conseiller national Damien Cottier (PLR/NE) s'est fendu ce dimanche d'un communiqué très personnel: «J'ai grandi avec un sentiment d'anormalité, pensant que je n'avais pas ma place dans la société, raconte le politicien neuchâtelois, lui-même homosexuel. Aujourd'hui notre pays dit à chaque LGBT: tu as une égalité de droit et de dignité. C'est un message essentiel qui va bien au-delà du mariage. Profonde reconnaissance au peuple suisse pour sa bienveillance.» La proposition de loi bénéficiait du soutien du Conseil fédéral et du parlement. L'euphorie du jour n'était évi-

demment pas la même du côté du comité référendaire, dont l'atmosphère du quartier général contrastait de manière saisissante avec celle du QG de ses adversaires. Réunis au deuxième sous-sol de l'hôtel Kreuz, les opposants à l'union des couples de même sexe (UDF, UDC et quelques parlementaires PDC) ont vite compris la défaite inéluctable et, dès le début de l'après-midi, leurs locaux affichaient quasiment déserts. Il faut dire que l'obligation de porter le masque (une partie des militants présents sur place n'étant pas vaccinée) n'invitait pas à s'y attarder.

52,6%
Taux de participation.

64,1%
Pourcentage de oui à la proposition de modification du Code civil suisse («Mariage pour tous»).

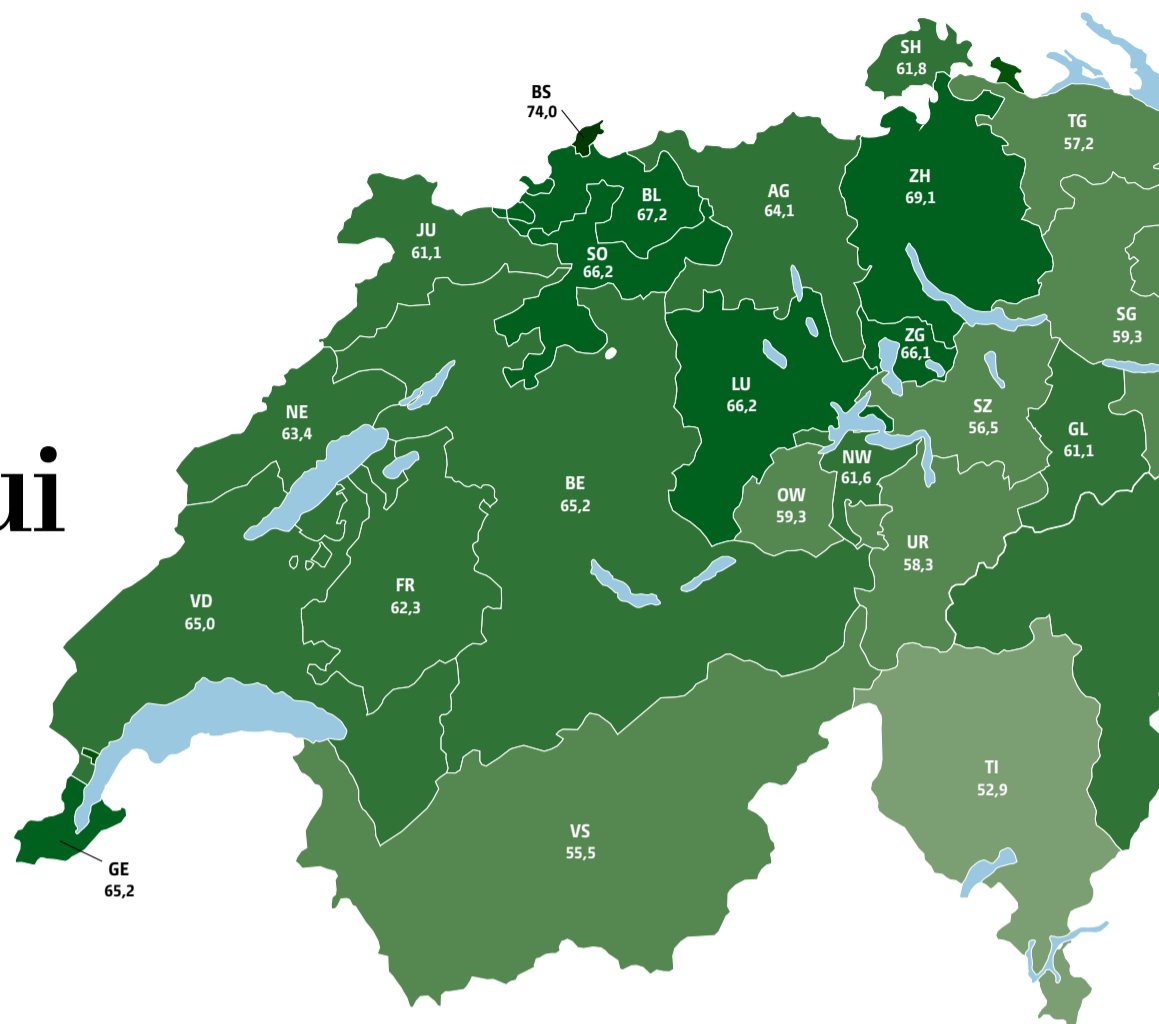
«C'est une décision vraiment regrettable pour le bien-être des enfants, déplore la conseillère nationale UDC Verena Herzog (TG). Nous savons qu'ils ne bénéficient pas de conditions optimales au sein des couples de même sexe. Ce sont les premiers perdants. Nous nous battons désormais pour que la Suisse ne se dirige pas vers l'acceptation des mères porteuses.» Derrière la politicienne, les affiches de bambins mugissants estampillées «Des bébés sur commande? NON» rejoindront bientôt la remise. Nulle trace du visage cadavérique annonçant «des enfants avec un mort», vraisemblablement jugé trop

acide pour servir de toile de fond aux médias.

«A partir du 1er juillet 2022», date à laquelle la loi sera mise en œuvre, a précisé Karin Keller-Sutter, les couples de même sexe auront accès à plusieurs droits que le partenariat enregistré leur avait jusqu'ici refusés: l'adoption conjointe, le don de sperme pour les couples lesbiens et, toujours concernant les unions entre femmes, une présomption légale de maternité pour la femme de la génitrice (uniquement si l'insémination a été faite en passant par une banque de sperme suisse, sinon non).

Dans le cas des couples de même sexe binationaux, le mariage pour tous permettra également la naturalisation facilitée. Enfin, le projet habilite les mariés à percevoir une rente de veuf ou de veuve. En approuvant ce changement législatif, la Suisse rejoint l'écrasante majorité des pays d'Europe occidentale: l'Autriche, la Belgique, le Danemark, le Royaume-Uni, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne et la Suède. Parmi nos voisins, seuls l'Italie et le Liechtenstein demeurent encore opposés au principe.

Reprise dans les médias internationaux, la décision a été saluée par les communautés LGBT+ du monde entier. Certaines discriminations persistent, souligne cependant le comité du oui, qui ne dépose pas les armes: «A l'avenir nous souhaitons encore que la parentalité soit reconnue d'office aux couples de femmes qui ont eu recours au don de sperme privé ou à l'étranger.» En conférence de presse, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a également relevé que le parlement devrait se pencher sur la question d'étendre – ou non – le congé paternité aux couples lesbiens. La société suisse évolue rapidement, les débats sociétaux ne font que commencer. ■



Hier, au stamm des partisans du mariage pour tous, à l'annonce des premiers résultats. (PETER SCHNEIDER/KEYSTONE)

«En ouvrant le mariage, on le débarrasse un peu plus de son bagage patriarcal»

AVENIR Professeure à l'Université de Genève et spécialiste du droit de la famille, Michelle Cottier esquisse les futurs débats qui se profilent en Suisse autour de la famille

Comment interprétez-vous le large oui au mariage pour tous? Pour les couples de même sexe et leurs familles, ce résultat net signifie une reconnaissance de leur réalité, de leurs liens familiaux. C'est un pas important pour être accepté et ne plus se sentir déclassé, dans une position de différence. Nous quittons définitivement une logique qui considérerait ces relations comme anormales, voire pathologiques.

INTERVIEW

Quel impact aura ce vote sur le droit de la famille, votre domaine d'expertise? Le travail des tribunaux sera simplifié car on n'aura plus qu'un droit matrimonial au lieu de deux, avec le partenariat enregistré. Surtout, du point de vue des personnes concernées, il y aura davantage de sécurité pour les enfants issus de dons de sperme en Suisse et nés au sein de couples de femmes de même sexe: avec la présomption légale de parentalité, le lien de filiation entre l'enfant et l'épouse de la gestatrice sera reconnu dès la naissance.

Quels sont les prochains débats à mener en Suisse concernant la

famille? Le mariage pour tous représente un premier pas vers un droit de la famille plus neutre en termes de sexe, de genre et d'orientation sexuelle. Le prochain grand débat de société concerne la filiation. Il concerne les enfants, toujours plus nombreux, qui naissent hors mariage et sont actuellement moins bien protégés que ceux qui voient le jour au sein d'un couple marié. On se posera la question de la filiation dans les couples de même sexe hors du champ d'application de la nouvelle loi: lors de dons de sperme réalisés hors de Suisse, ou dans le cadre privé. Mais aussi du statut des personnes transgenres et intersexes qui deviennent parents. Enfin,

nous allons probablement, à l'avenir, ouvrir une discussion sur la possibilité de reconnaître plus que deux parents au sein d'une même famille.

Que signifie l'adoption du mariage pour tous du point de vue historique, dans l'évolution de la famille en Suisse? Cette décision représente une réinterprétation du mariage. En l'ouvrant aux couples de même sexe, on dissocie l'institution du mariage de son bagage patriarcal, historique: le Code civil de 1912 ancrerait des rôles différenciés entre le mari, pourvoyeur de la famille, et la femme, responsable des tâches ménagères. Cet ordre de la famille inégalitaire a persisté jusqu'en 1988

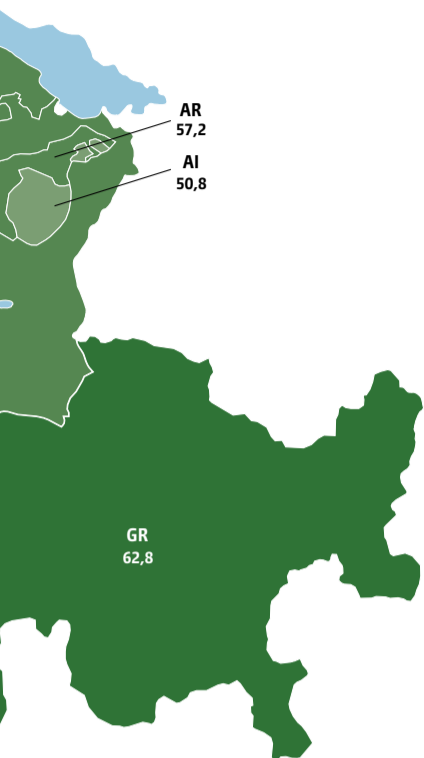


MICHELLE COTTIER

«C'est un premier pas vers un droit de la famille plus neutre»

et l'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial. Ce dernier considère les époux comme des partenaires et reconnaît les deux contributions – financières et sous forme de travail de soins – comme équivalentes. Or cela n'a pas suffi à bouleverser la répartition des rôles entre hommes et femmes dans la réalité sociale. Cette nouvelle ouverture permet de se rapprocher davantage d'une vision plus égalitaire du mariage.

A quoi ressemblera la famille demain? La famille évolue vers davantage de libéralisme et s'affranchit des normes qui l'ont longtemps définie. On revient de loin: par le passé, l'Etat se donnait pour tâche de contrôler la



A quoi ressembleront les familles suisses de demain?

ÉVOLUTIONS L'ouverture du mariage aux couples de même sexe et l'accès à la PMA pour les femmes homosexuelles s'inscrivent dans une tendance vers une plus grande pluralité des modèles familiaux. Même si le couple hétérosexuel marié reste la norme: 75% des enfants naissent dans cette configuration

CÉLINE ZÜND
@celinezund

En Suisse, le mariage reste le ciment du couple. C'est l'Office fédéral de la statistique qui le dit, dans son rapport 2021 sur les familles. Malgré une baisse constante des mariages - en 1961 on dénombrait 7,8 mariage pour 1000 habitants et en 2019, plus que 4,5 - quelque 80% des personnes vivant en couple sont mariées.

«Pendant longtemps, au sein même de la communauté LGBTIQ, l'homosexualité et la transidentité étaient vues comme incompatibles avec le fait de devenir parent. Ce n'est plus le cas»

SYLVAN BERRUT, COLLABORATEUR DU PÔLE TRANS AU CHECKPOINT VAUD DE LA FONDATION PROFA

Le modèle de la famille nucléaire a de beaux jours devant lui: environ 75% des enfants de moins de 25 ans vivent avec leurs deux parents mariés. Ce standard façonne aussi les politiques familiales. «Il y a une injonction au mariage pour fonder une famille qu'on ne retrouve pas en France, par exemple, où beaucoup plus d'enfants naissent hors mariage. On peut l'expliquer par des raisons pratiques: par rapport à l'union libre, en Suisse le mariage apporte une protection et des avantages juridiques, par exemple en cas de décès d'un partenaire», relève Marta Roca Escoda, sociologue à l'Université de Lausanne. Une tendance indissociable de la répartition des rôles au sein des foyers: les femmes sont plus nombreuses à effectuer des tâches domestiques et éducatives: aujourd'hui, 82% des mères d'enfants en bas âge travaillent à temps partiel, contre 13% des pères. Dans ce contexte, le mariage reste synonyme de sécurité financière, en cas de séparation, pour une grande partie de celles qui renoncent à une part d'activité rémunérée.

Les changements de normes sociales, la hausse des divorces, l'évolution de la condition des femmes, mais aussi les progrès de la science biomédicale et des technologies de reproduction, favorisent l'émergence d'autres constel-

lations. Sur le plan statistique, on constate une augmentation des familles monoparentales, des familles recomposées et des couples en union libre: ces trois configurations représentent actuellement un quart des ménages avec enfants et devraient encore croître à l'avenir.

Mais les changements les plus marquants concernent sans doute les familles homoparentales. Il y aurait actuellement en Suisse 25 000 couples de même sexe habitant sous le même toit, selon les données du relevé structurel de l'OFS. Et parmi eux, environ un millier avec au moins un enfant de moins de 25 ans (soit environ 1400 enfants), ce qui représente environ 0,1% des ménages familiaux avec enfants de moins de 25 ans.

Une réalité très minoritaire, mais aussi en pleine évolution: entre 2011-2013 et 2017-2019, le nombre de ménages de couples de même sexe a augmenté d'environ 60%, tandis que celui des ménages homoparentaux a doublé.

C'est lié à l'évolution des droits des lesbiennes, gays, bi, trans, intersexes et queer, mais aussi des représentations, poursuit Sylvan Berrut, collaborateur du pôle trans au Checkpoint Vaud de la fondation PROFA: «Pendant longtemps, au sein même de la communauté LGBTIQ, l'homosexualité et la transidentité étaient vues comme incompatibles avec le fait de devenir parent. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et des enquêtes montrent que le désir de parentalité est tout aussi présent parmi les personnes trans et homosexuelles que dans le reste de la population».

Superpositions

Dès les années 1960, les premières associations homoparentales ont été créées par des personnes devenues parents dans une relation hétérosexuelle, avant de réaliser un coming-out. «Lors des divorces, ces mères et ces pères se sont souvent vus privées de droits parentaux en raison de leur homosexualité», souligne Catherine Fussinger, historienne et coprésidente de l'association faitière Familles arc-en-ciel.

Dans les années 1990, de plus en plus de couples de même sexe décident de fonder une famille en assumant d'emblée leur orientation sexuelle. Avant que la PMA transfrontalière devienne une option, la co-parentalité - un modèle qui implique 2, 3 ou 4 adultes qui décident d'élever un enfant ensemble entre deux foyers, sans être dans une relation amoureuse - constituait une option importante dans laquelle l'enfant conserve un père et une mère, à fois sur le plan biologique et juridique.

«Ces modèles continuent d'exister aujourd'hui, mais on voit une tendance toujours plus grande à superposer le projet parental et amoureux, avec notamment de plus en plus de couples de femmes qui décident de créer une famille en se rendant dans une clinique de fertilité. Pour les couples d'hommes, en fonction de la situation juridique du pays, un arbitrage se fait entre l'adoption, la GPA et la coparentalité», relève Catherine Fussinger. ■

Après l'«Initiative 99%», voici celle des 100 millions

REVENUS Pour la Jeunesse socialiste, le rejet à 66% de l'«Initiative 99%» n'est pas un échec. Jamais à court d'idées, elle va lancer un nouveau projet qui visera à faire passer à la caisse les fortunes supérieures à 100 millions de francs en faveur du climat. A droite, on attend ce texte de pied ferme

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich

En dix ans, l'inépuisable Jeunesse socialiste aura lancé et présenté aux urnes trois initiatives populaires: «1:12 - pour des salaires équitables», «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires» et «99% - alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital». Toutes ont connu le même sort négatif: la première a été rejetée par 65,3% et tous les cantons en 2012, la deuxième par 59,9% et 24 cantons en 2016 et la troisième ce dimanche par 64,9% des votants et tous les cantons. Un oui s'est cependant dégagé dans plusieurs grandes villes: Lausanne, Bienne, Berne, Bâle, Zurich, La Chaux-de-Fonds, Fribourg et dans des communes plus petites, notamment jurassiennes, parmi lesquelles, s'amuse Christian Lüscher (PLR/GE) - très opposé à l'«Initiative 99%» -, Les Enfers.

Pour le vice-président de la JS, Thomas Bruchez, ce résultat n'est pas vraiment un échec. «Comme l'«Initiative 1:12», l'«Initiative 99%» aura un impact durable sur le paysage politique suisse. C'est certes une défaite, mais notre projet a suscité une prise de conscience sur les inégalités. On s'en rendra compte lorsque l'on reparlera de fiscalité et de répartition des richesses. Nous pouvons être fiers du travail accompli», analyse-t-il.

«Personne n'a besoin de plus de 100 millions»

Inépuisable, la JS prépare déjà sa prochaine initiative. Thomas Bruchez en dévoile les contours: «Elle aura pour but de faire payer les plus riches pour la crise climatique, qui est le plus gros enjeu de notre temps. Nous voulons faire passer à la caisse

les gens qui bénéficient du système économique à l'origine du réchauffement du climat. Pour cela, nous proposons de limiter les grandes fortunes à 100 millions de francs et ce qui dépasse sera affecté à la lutte contre la crise climatique. Personne n'a besoin de plus de 100 millions», détaille-t-il.

Ce texte sera-t-il plus précis que celui de 99%? Le flou de certaines notions est l'une des raisons du rejet de dimanche: le texte proposé par la JS parlait de «revenu du capital» et de redistribution en faveur de la «prospérité sociale». Elle précisait juste que la part du revenu du capital dépassant un certain seuil, que les initiants proposaient de fixer à 100 000 francs, serait taxée à 150%, soit 50% de plus que le revenu du travail.

«La JS tend l'autre joue»

Ces imprécisions ont permis aux opposants de s'engouffrer dans la brèche, arguant que l'initiative ne toucherait pas que les contribuables fortunés, mais aurait aussi des conséquences néfastes pour les PME, les exploitations agricoles, les successions. Le futur texte sera-t-il plus précis? «Quand on fait une initiative, on a toujours tort. Si on est précis, on nous reproche d'être trop rigides. Si on l'est moins parce qu'on veut laisser le parlement faire son travail, on nous

52,2%
Taux de participation.

64,9%
Pourcentage de non à Initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» - autrement connue sous le nom d'«Initiative 99%».

le reproche aussi», répond Thomas Bruchez.

Christian Lüscher (PLR/GE) attend cette nouvelle initiative de pied ferme: «La JS s'est pris une claque monumentale et, dans un réflexe très chrétien, elle est prête à tendre l'autre joue. Pour exister, elle doit présenter des objets farfelus. A chaque fois, elle perd un peu plus de sa crédibilité», accuse-t-il. «Le peuple n'a pas été dupe. Il a bien vu que, avec l'«Initiative 99%», tout le monde y passait, les entreprises, les start-up, la classe moyenne», enchaîne-t-il. Thomas Bruchez conteste: «La droite n'a pas hésité à propager des menaces imaginaires et des peurs en dépensant des millions dans la campagne.»

Droit de timbre

La prochaine échéance fiscale sera la votation sur l'abolition partielle du droit de timbre. Le PS a lancé le référendum contre la décision du parlement de supprimer le droit d'émission sur le capital propre, qui provoquerait un manque à gagner fiscal de 200 à 250 millions, payés par les grandes entreprises et les sociétés financières. Ce projet a été approuvé par les Chambres fédérales, qui y ont vu un moyen de relancer la machine économique après la crise du coronavirus. Celle-ci poussera de nombreuses entreprises à augmenter leur capital propre afin d'absorber leurs pertes.

Pour Fabio Regazzi (Le Centre/TI), président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), le rejet de l'«Initiative 99%» est un «signe positif» en vue de ce scrutin. Thomas Bruchez tente de refroidir son optimisme: «L'«Initiative 99%» voulait instaurer davantage de redistribution entre les plus riches et les personnes qui ont les revenus les plus bas. L'abolition du droit de timbre pose une question différente: veut-on le statu quo ou moins de redistribution entre riches et pauvres?» Le vote sur la suppression partielle du droit de timbre aura vraisemblablement lieu en février, prévoit le chef du Département fédéral des finances (DFF), Ueli Maurer. ■

COMMENTAIRE

L'esprit aventureux a ses limites

L'esprit d'aventure a ses limites. L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste dite «99%» comprenait trop d'incertitudes pour avoir la moindre chance de recueillir une majorité positive. Elle ciblait formellement les personnes les plus riches du pays. Mais la fortune de ces contribuables est très volatile et peut aisément s'en aller sous des cieux fiscaux plus cléments. Par ailleurs, il y a, parmi ces gens, des investisseurs qui contribuent à doter la Suisse d'un réseau de start-up tout à fait performant.

Parce que la notion de revenu du capital, qu'elle voulait taxer à 150% au-dessus d'un certain seuil, n'était pas clairement définie, l'initiative a semé le doute au sein de nombreuses PME et entreprises agricoles, en particulier en cas de succession. Là aussi, l'esprit aventureux a ses limites. On pouvait certes imaginer que,

en cas de oui, le parlement aurait mis en place une législation d'application écartant ces doutes. Mais ceux-ci étaient suffisants pour que la majorité de la population se détourne de la proposition de la JS.

Enfin, le mécanisme de redistribution proposé par ce texte constitutionnel était trop flou pour convaincre. Ce mécanisme prévoyait certes une baisse de l'impôt frappant les ménages les plus modestes, mais il incluait une notion vague, celle de la «prospérité sociale». La campagne a montré que les contribuables les plus aisés participent déjà à la redistribution, en particulier par les canaux de l'impôt fédéral direct et des assurances sociales. L'initiative a toutefois eu le mérite de replacer cette question de redistribution des richesses sous le feu des projecteurs. ■ B. W.

procréation et d'en écarter certaines personnes. Ainsi, jusque dans les années 1970, nous avons connu les stérilisations forcées. Au XIXe siècle, le mariage était réservé aux individus qui se situaient au-dessus d'un certain seuil de fortune. On voulait empêcher les pauvres d'y accéder de peur qu'ils ne représentent un poids pour la collectivité. Le droit s'écarte de sa fonction normative et de contrôle, pour davantage répondre aux besoins des personnes et à leurs problèmes pratiques. Il accorde plus de place aux définitions individuelles que les individus souhaitent donner à leurs liens familiaux. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR C. Z.